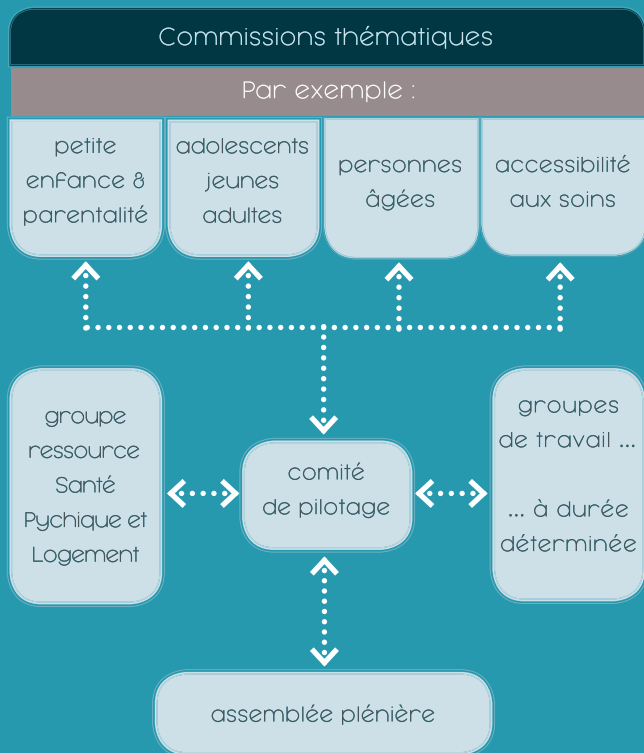


L'organisation du CLSM de Lyon 2^E



**Usagers, patients, habitants :
avant tout des citoyens**



Qui peut participer au CLSM ?

Elus, professionnels, usagers, bénévoles, représentant d'une institution ou d'une association concernée par la santé mentale :

- Etablissement de santé,
- Mairie d'arrondissement,
- Usagers, patients,
- Association d'usagers et de familles,
- Maison de la métropole pour les solidarités,
- Grand Lyon - la Métropole,
- Equipes mobiles, SAVS, SAMSAH,
- Professionnels libéraux,
- Bailleurs sociaux,
- Etablissements pour personnes âgées,
- Services d'Aide à Domicile,
- Education Nationale,
- Services médico-sociaux,
- Services municipaux,
- Services éducatifs,
- Associations locales,
- ...

Visitez le site web des CLSM de Lyon :
<http://www.clsmlyon.jimdo.com>

Pour plus d'information,
vous pouvez contacter :

Julien Barthod-Malat
Coordonnateur de réseau CLSM
04-37-49-73-95
julien.barthod-malat@ch-le-vinatier.fr

Rejoignez- nous !



CONSEIL LOCAL EN SANTE MENTALE DE LYON 2^E

Qui sommes-nous ?



Qu'est-ce qu'un Conseil Local de Santé Mentale (CLSM) ?

Un Conseil Local de Santé Mentale ou CLSM est un lieu d'échange et de concertation qui résulte d'un engagement de la mairie d'arrondissement, de la psychiatrie publique et de l'ensemble des partenaires médico-sociaux et des citoyens.

Il permet de mener une réflexion et des actions concertées en vue d'une meilleure prise en compte des personnes souffrant de troubles psychiques et faciliter leur insertion dans la cité.

C'est une démarche collective qui implique :

- les élus locaux du territoire,
- la psychiatrie publique (services adultes, gériatrie et pédopsychiatrie),
- la métropole de Lyon,
- et tout autre professionnel/bénévole concerné par la santé mentale : MDMS, professionnels libéraux, bailleurs sociaux, privés ou associatifs, etc



La santé mentale est l'affaire de tous !

La santé mentale concerne chacun d'entre-nous, de la petite enfance au grand âge, que l'on parle d'autonomie, de bien-être, d'épanouissement... ou de détresse psychologique, de maladie psychiatrique, de handicap...



Quels sont les objectifs d'un CLSM ?

... Définir et développer une stratégie locale qui réponde aux besoins de santé mentale de la population concernée.

... Améliorer la prévention et l'accès aux soins des personnes ayant des troubles psychiques.

... Agir sur les conséquences sociales des troubles psychiques, notamment en termes d'insertion professionnelles, d'habitat, la scolarisation, etc.

... Lutter contre la stigmatisation et améliorer l'accès aux droits fondamentaux.

Le CLSM de Lyon 2^E

Le CLSM de Lyon 2^e a vu le jour en juin 2015, à l'initiative de la mairie d'arrondissement et de la psychiatrie de secteur.

Cette création a permis de poser les bases d'une collaboration solide et pérenne dans le champ de la santé mentale, tout en formalisant et en renforçant le travail partenarial préexistant.



Deux exemples de projets partenariaux développés par le CLSM de Lyon 2^E

Le Groupe Ressource Santé Psychique et Logement du 2^E

Ce groupe est une émanation du CLSM. Son objectif est de faciliter le traitement de situations individuelles complexes dans l'habitat. Il permet de croiser les regards et les expertises, de poser un constat partagé afin d'élaborer un plan d'actions inter-partenarial.

Une charte déontologique de fonctionnement à été signée par l'ensemble des partenaires impliqués. Elle est disponible en ligne, sur le site des CLSM de Lyon : www.clsmlyon.jimdo.com

La Semaine d'Information sur la Santé Mentale (SISM)

C'est une manifestation qui se déroule chaque année en France dans le but d'informer et de sensibiliser la population aux questions de santé mentale. Elle participe également à la mission de déstigmatisation.

Dans le cadre de cette manifestation, le CLSM du 2^E organise chaque année une animation, une conférence ou une projection suivie d'un débat à la mairie du deuxième arrondissement de Lyon.

Pour plus d'information sur la SISM, rendez-vous sur le site :

www.semaine-sante-mentale.fr